

PROJET PEDAGOGIQUE

SEJOUR VACANCES EN CATALOGNE A TARRAGONE

du Mardi 24 au Vendredi 27 Octobre 2023

Pour les 11-17 ans



HEBERGEMENT EN AUBERGE - LA MARINADA
2 JOURNEES AU PARC D'ATTRACTION PORT AVENTURA
VISITE DU PARC NATUREL « PARC SAMA »
VISITE DU CIRC ROMA (AMPHITHEATRE ROMAIN)
BALADE DANS LA VIEILLE VILLE MEDIEVALE DE TARRAGONE . ETC..

Directrice du Séjour vacances (Projet Intercommunal) : Mme BONNET Coralie
Contact : 06 12 65 75 04 ou c.bonnet@vallespir.com

1) INTRODUCTION

Les jeunes de la Communauté de Communes du Vallespir vivent dans l'espace transfrontalier de la Catalogne. Dans cet espace riche en histoire, ils vont pouvoir découvrir la ville de Tarragone. Cette ville qui est la plus romaine d'Espagne, est la capitale de la province de Tarragone et l'une des villes européennes qui a le mieux préservé son passé ancien. Grâce à cela, son ensemble monumental est reconnu comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Parmi les nombreuses choses à voir à Tarragone, le groupe visitera l'amphithéâtre romain, la vieille ville médiévale et son château. La ville de Tarragone se distingue aussi par son littoral et ses parcs naturels de montagne.

Après 2 jours de visites, Les jeunes du territoire profiteront du parc d'attraction « Port Aventura » (2 jours) situé à Salou à quelques minutes du lieu d'hébergement.

2) PRESENTATION DU SEJOUR

Date :

Du mardi **24 Octobre 2023 8h30** au vendredi **27 Octobre 2022 à 21h**.

Thème du séjour :

« Séjour découverte en Catalogne » Ce séjour est essentiellement axés sur la découverte du patrimoine culturel de catalogne par de multiple visite et des activités de loisirs originales. Axé sur la découverte de Tarragone à travers un mélange de sorties culturelles et d'activités ludique autour de Tarragone.

Publics :

23 Jeunes de 11 à 17 ans de la Communauté de Communes du Vallespir.

15 Jeunes de 11 à 14 ans et 8 Jeunes de 15 à 17 ans

Lieux d'hébergement :

Casa de colonies – La Marinada

Cami de Cavet, s/n Partida dels Esquirols

43 850 Cambrils ESPAGNE

3) ENCADREMENT :

- **Mme Coralie BONNET :** Directrice du séjour vacances
- **M.Thomas SIMONETTI :** Encadrant
- **Mme Jade MARTIN :** Encadrante
- **Mme Agnès VIDALOU :** Encadrante et assistante sanitaire



Titulaire du PSC1. Elle prendra connaissance des dossiers médicaux des enfants dès leur arrivée et les suit tout au long de leur séjour. Elle accompagnera les enfants sous traitement et gèrera les soins bénins, veillera au rythme des enfants, etc... C'est elle qui vous préviendra en cas de problème de santé.

Toute l'équipe assurera la préparation et l'encadrement des activités ainsi que le suivi de la vie quotidienne (toilette, gestion du linge, rangement, etc....).

4) TRANSPORT :

Le départ se fera le **Mardi 24 octobre 2023 à 9h, Place Henri Guitard à Céret**

Merci de venir 1/2 heure avant le départ

Direction Cambrils pour pique-niquer et visiter le Parc Samà

Arrivée à Cambrils aux alentours de 12h

Hébergement en Auberge à Cambrils – La Marinada

Retour prévu le **Vendredi 27 Octobre 2023 à 21h, Place Henri Guitard à Céret**

5) OBJECTIFS GENERAUX ET OPERATIONNELS

- **1 : Faire découvrir aux adolescents, des lieux culturels de Catalogne.**

Les excursions culturelles que nous proposons aux adolescents sont résolument tournées vers la découverte du patrimoine culturel de Catalogne en visites guidés par des professionnels. Les animateurs, sensibilisés, transmettent leurs connaissances de façon ludique.

- **2 : Favoriser l'accès à l'autonomie, encourager la prise de responsabilité.**

Mieux se connaître par la pratique des activités diverses encadré par l'équipe d'animation. Nous sommes attentifs à respecter le rythme de chacun, et à garantir la sécurité physique et affective de chacun. Un cadre de vie quotidienne sera construit par l'équipe d'animation en concertation avec les jeunes.

- **3 : Privilégier les relations d'entraide, bien vivre en collectivité.**

Des activités collectives et des jeux de connaissances seront menés par l'équipe d'animation pour favoriser un climat de confiance et de solidarité dans le groupe. Pour favoriser la communication des temps d'échange en groupe seront prévus tous les jours.

5) DEROULEMENT DU SEJOUR

Journée type

- **7h30-9h00** : Réveil échelonné, petit déjeuner et préparation.
- **9h00 – 9h30** : Temps de régulation.
- **9h30** : Départ activité.
- **12h30-14h00** : Pique-nique ou repas
- **14h00** : Départ en activité.
- **16h30-17h00** : Goûter
- **18h00** : Retour au logement.
- **18h30-19h30** : Temps libre et douche.
- **19h30 – 20h30** : Repas chaud.
- **21h00-23h00** : Visite ou Veillée

PROGRAMME – SEJOUR A TARRAGONE EN CATALOGNE				
	Mardi 24	Mercredi 25	Jeudi 26	Vendredi 27
Matin	RDV à 8h30 à l'Accueil Ado. Départ à 9h	Visite à pied du Patrimoine romain (amphithéâtre)	Port Aventura	<i>Rangement des chambres</i> Port aventura
MIDI	Repas sorti du sac non fourni	Repas au restaurant	Repas au restaurant	Repas au restaurant
Après-midi	Visite du Parc Naturel « Samà »	Découverte de la vieille ville médiévale de Tarragone + Piscine à l'auberge	Port aventura	Port aventura Départ 18h
Soirée	Installation à l'auberge Douche Repas chaud Veillée	Douche Repas chaud	Douche Repas chaud	Retour 21h
		Visite nocturne « Castel del catllar »	Veillée	 CCVALLESPIR ENFANCE/JEUNESSE

L'équipe d'animation aidera les adolescents à se situer dans une vie collective :

- Nous serons des référents et nous serons à l'écoute des besoins des adolescents tout au long du séjour. Nous épaulerons les jeunes, nous répondrons à leurs questions et leur apporterons de l'aide s'ils le désirent.
- Nous veillerons également à garantir tous les aspects de sécurité et d'organisation des activités pour un meilleur déroulement possible car le sentiment de sécurité encourage à continuer et à entreprendre. Chaque problème rencontré fera l'objet de concertation entre l'encadrant et le responsable du séjour.

○ L'équipe d'animation encouragera les adolescents à respecter les autres :

- Respect du langage et politesse entre animateurs, adolescents, personnel du séjour, intervenants... base de la politesse (bonjour, bonsoir, s'il vous plaît, merci...)
- Respect du matériel : les adolescents devront faire bons usages du matériel fournis

○ L'équipe d'animation amènera les adolescents au respect de l'environnement :

- Sensibiliser les jeunes à l'environnement qui les entoure (Faune, flore...)
- Sensibiliser les adolescents au tri sélectif des déchets : poubelles adaptées, signalisation, explications aux adolescents en début de séjour.

○ L'équipe d'animation permettra aux parents de suivre les activités de leurs enfants durant le séjour

- Nous utiliserons la page du FACEBOOK pour partager les photos de vos enfants chaque soir sur : [Séjours Vacances Vallespir](#)

○ Choix, sollicitation, encouragement, valorisation, partage, respect et sécurité seront nos mots d'ordre

- Des réunions de groupes de niveau et de « Vivre ensemble » seront instaurées. Ces moments conviviaux permettront à chacun de prendre la parole pour exprimer leur ressenti sur le séjour, les points positifs ou négatifs, les joies ou les craintes par rapport aux activités et la vie quotidienne.

Matériel obligatoire à prévoir :

Dans le sac à dos pour les déplacements :

- Un coupe-vent et une veste chaude
- Pique-nique du premier jour !
- Une gourde (min 750ml).

Dans le sac de ravitaillement :

- Des vêtements chauds et des vêtements de pluie
- Deux paires de chaussures (si, possible)
- Le nécessaire de toilette.
- Maillot de bain + Serviette

Tarification du séjour

QF 1 : 0 à 350 €	72 €
QF 2 : 351 à 500 €	96 €
QF 3 : 501 à 700 €	120 €
QF 4 : 701 à 900 €	144 €
QF 5 : 901 à 1200 €	168 €
QF 6 : 1201 à 1500 €	192 €
QF 7 : 1501 à 1999 €	216 €
QF 8 : + 2000 €	240 €

Chaussures adaptées

⇒ **AUTORISATION PARENTALE A REMPLIR**

Je soussigné(e) _____

responsable légal du jeune _____

- certifie avoir reçu, avoir pris connaissance et accepter le projet Pédagogique du Séjour
- autorise l'Assistante Sanitaire à administrer le traitement médical déclaré avant le départ
Ordonnance obligatoire

Lors du Départ, donner les médicaments et l'ordonnance dans une trousse avec le nom de l'enfant à l'assistante sanitaire.

A _____, le _____

Signature du responsable légal
Précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Pièces à fournir

- Dossier d'inscription de la CCV 2023-2024
- Autorisation Parentale signée
- Photocopie de la Pièce d'Identité du responsable légal et du Jeune (Recto/Verso)
- Photocopie de la Carte Européenne d'Assurance Maladie
- Autorisation de Sortie du territoire



AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE

Le responsable légal doit remplir et signer l'AST et Fournir la photocopie de sa pièce d'identité



AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST) D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)



1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Prénom(s) :

Né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] à (lieu de naissance) :

Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :

Prénom(s) :

Né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] à (lieu de naissance) :

Pays de naissance : Nationalité :

Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :

Père Mère Autre (préciser) :

Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Code postal : [] [] [] [] [] [] Commune :

Pays :

Téléphone (recommandé) : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] inclus.

Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.

Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :

DATE : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre (Préciser :)⁽²⁾

Délivré(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »